

No. 8029

**PHILIPPINES, FEDERATION OF MALAYA
and INDONESIA**

Manila Accord. Signed at Manila, on 31 July 1963

Manila Declaration. Signed at Manila, on 3 August 1963

Joint Statement. Signed at Manila, on 5 August 1963

Official text: English.

Registered by the Philippines on 30 December 1965.

**PHILIPPINES, FÉDÉRATION DE MALAISIE
et INDONÉSIE**

Accord de Manille. Signé à Manille, le 31 juillet 1963

Déclaration de Manille. Signée à Manille, le 3 août 1963

Déclaration conjointe. Signée à Manille, le 5 août 1963

Texte officiel anglais.

Enregistrés par les Philippines le 30 décembre 1965.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

N^o 8029. ACCORD DE MANILLE ¹ ENTRE LES PHILIPPINES, LA FÉDÉRATION DE MALAISIE ET L'INDONÉSIE. SIGNÉ À MANILLE, LE 31 JUILLET 1963

Les Gouvernements de la Fédération de Malaisie, de la République d'Indonésie et de la République des Philippines, animés d'un vif et même désir de procéder à un échange de vues général sur les problèmes actuels concernant la stabilité, la sécurité, le développement économique et le progrès social de leurs trois pays et de la région à laquelle ceux-ci appartiennent, ont décidé, sur l'initiative du Président Diosdado Macapagal, qu'une conférence des Ministres des trois pays aurait lieu à Manille, le 7 juin 1963, en vue de parvenir à une entente et établir entre eux une étroite coopération fraternelle. En conséquence, Tun Abdul Razak, Premier Ministre adjoint de la Fédération de Malaisie, M. Subandrio, Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie et l'Honorable Emmanuel Pelaez, Vice-Président de la République des Philippines et Secrétaire d'État aux affaires étrangères, se sont réunis à Manille, du 7 au 11 juin 1963.

2. Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère des plus franches et des plus cordiales, conformément à l'esprit d'amitié qui caractérise les diverses réunions qui ont eu lieu entre le Président de la République d'Indonésie, M. Soekarno, le Premier Ministre de la Fédération de Malaisie, Tunku Abdul Rahman Putra et le Président Diosdado Macapagal. Par cette conférence ministérielle, les nations de cette région ont manifesté leur volonté de coopérer plus étroitement dans les efforts qu'elles déploient pour orienter leur avenir commun.

3. Les Ministres ont été unanimes à reconnaître que les trois pays partageaient la responsabilité principale du maintien de la stabilité de la région et qu'il leur incombait de la protéger de la subversion sous toutes ses formes ou manifestations pour préserver leur propre identité nationale et assurer le développement pacifique de leurs territoires respectifs et de leur région, conformément aux idéaux et aux aspirations de leurs peuples.

4. Dans le même esprit de collaboration constructive, ils ont échangé des vues sur la confédération projetée des nations d'origine malaise, le projet de création de la nouvelle « Fédération de Malaisie », la revendication des Philippines sur le Bornéo septentrional et d'autres problèmes connexes.

¹ Entré en vigueur le 31 juillet 1963, par signature.

LE PLAN MACAPAGAL

5. Reconnaissant qu'il est de l'intérêt commun de leurs pays de maintenir des relations fraternelles et de renforcer la coopération entre leurs peuples, qu'unissent des liens de race et de culture, les trois Ministres sont convenus d'intensifier les efforts individuels et concertés de leurs pays afin d'assurer à ceux-ci et à leurs voisins une paix durable, le progrès et la prospérité.

6. C'est dans cet esprit que les trois Ministres ont appuyé le plan du Président Macapagal envisageant de grouper les trois nations d'origine malaise pour qu'elles travaillent ensemble dans l'harmonie la plus parfaite, sans toutefois abdiquer une partie quelconque de leur souveraineté. Cela suppose la création des organes communs voulus.

7. Les trois Ministres sont convenus que les premières mesures à prendre pour atteindre ce but étaient de créer un dispositif permettant des consultations fréquentes et régulières. Les détails en seront précisés plus loin. Ce dispositif permettra aux trois Gouvernements de procéder régulièrement à des consultations à tous les niveaux pour régler les questions d'intérêt commun d'une manière compatible avec les responsabilités ou obligations nationales, régionales et internationales de chaque pays et sans préjudice de leur souveraineté et de leur indépendance. Les Ministres sont convenus que leurs pays s'efforceront de parvenir à une entente et de coopérer de la façon la plus étroite en vue du règlement des problèmes communs liés à la sécurité, à la stabilité et au développement économique, social et culturel.

8. Afin d'accélérer l'évolution qui permettra d'aboutir à l'application du plan du Président Macapagal, les Ministres sont convenus que chaque pays créera son propre secrétariat national. En attendant que le dispositif de consultation soit doté d'un secrétariat central, les secrétaires nationaux devront coordonner leurs activités et coopérer les uns avec les autres dans l'exécution de leurs tâches.

9. Les Ministres ont en outre décidé de recommander que les Chefs de gouvernement et les Premiers Ministres se réunissent une fois par an au moins pour procéder à des consultations sur les questions importantes d'intérêt commun.

MALAISIE ET BORNÉO SEPTENTRIONAL

10. Les Ministres ont réaffirmé l'attachement de leurs pays respectifs au principe de l'autodétermination en ce qui concerne les peuples des territoires non autonomes. Cela dit, l'Indonésie et les Philippines ont déclaré qu'elles accueilleraient favorablement la formation de la « nouvelle Malaisie » sous réserve qu'une autorité indépendante et impartiale — le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant — s'assure de l'accord de la population des territoires du Bornéo.

11. La Fédération de Malaisie a remercié l'Indonésie et les Philippines de leur attitude et a pris l'engagement de consulter le Gouvernement britannique et le Gouvernement des territoires du Bornéo en vue d'inviter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ou son représentant à prendre les mesures nécessaires pour s'informer des vœux de la population de ces territoires.

12. Les Philippines ont précisé que leur position au sujet de l'inclusion du Bornéo septentrional dans la nouvelle « Fédération de Malaisie » était subordonnée au règlement de la question de leur revendication sur le Bornéo septentrional. Les Ministres ont pris acte de la revendication des Philippines et du droit de ce pays de continuer à la faire valoir conformément au droit international et au principe du règlement pacifique des différends. Ils sont convenus que l'inclusion du Bornéo septentrional dans la nouvelle « Fédération de Malaisie » ne préjugerait ni la revendication ni aucun droit en découlant. En outre, dans le cadre de leur étroite association, les trois pays ont décidé de ne ménager aucun effort pour donner à la question une solution prompte et équitable par des moyens pacifiques tels que la négociation, la conciliation, l'arbitrage ou le règlement judiciaire, ainsi que par tout autre moyen pacifique que pourraient choisir les parties elles-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration de Bandoeng.

13. Considérant, en particulier, les liens historiques étroits qui unissent les peuples des Philippines et du Bornéo septentrional ainsi que leur proximité géographique, les Ministres sont convenus qu'au cas où le Bornéo septentrional serait intégré à la Fédération de Malaisie dont la création est projetée, le Gouvernement de la Fédération et le Gouvernement des Philippines devraient maintenir et favoriser l'harmonie et les relations amicales existant dans leur région afin d'assurer la sécurité et la stabilité de cette zone.

RÉUNION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT

14. Les Ministres ont décidé de recommander qu'une réunion de leurs Chefs de gouvernement respectifs ait lieu à Manille, au plus tard à la fin du mois de juillet 1963.

15. Les Ministres ont exprimé leur satisfaction de l'atmosphère de fraternité et de cordialité dans laquelle s'était déroulée leur réunion et y ont vu une confirmation des liens fraternels étroits qui les unissent et un heureux présage du succès des consultations qui auront lieu à l'avenir entre leurs dirigeants.

16. Les Ministres ont tenu à proclamer solennellement leur extrême satisfaction et leur vive gratitude devant les efforts déployés avec un profond sens politique par le Président Macapagal, dont le courage, la perspicacité et le dynamisme ont non seulement contribué à rendre possible la présente

rencontre historique, mais ont aussi aidé à insuffler pour la première fois aux peuples de Malaisie, d'Indonésie et des Philippines une unité d'intentions et le sens d'une vocation commune.

APPROUVÉ et ACCEPTÉ. Manille, le 31 juillet 1963.

(Signé) SOEKARNO
Président de la République d'Indonésie

(Signé) Diosdado MACAPAGAL
Président des Philippines

(Signé) TUNKU ABDUL RAHMAN PUTRA AL-HAJ
Premier Ministre de la Fédération de Malaisie

DÉCLARATION DE MANILLE ¹ PAR LES PHILIPPINES, LA
FÉDÉRATION DE MALAISIE ET L'INDONÉSIE. SIGNÉE
À MANILLE, LE 3 AOÛT 1963

Le Président de la République d'Indonésie, le Président des Philippines et le Premier Ministre de la Fédération de Malaisie, réunis en une Conférence au sommet, à Manille, du 30 juillet au 5 août 1963, à la suite de la réunion de leurs Ministres des affaires étrangères, qui a eu lieu à Manille du 7 au 11 juin 1963,

Conscients de l'importance historique d'une rencontre qui les réunit pour la première fois en tant que dirigeants d'États souverains ayant accédé à l'indépendance après avoir longtemps lutté pour se libérer du statut de colonie,

Désireux de se mieux comprendre et de coopérer plus étroitement en vue d'orienter leur avenir commun,

Inspirés également par l'esprit de la solidarité afro-asiatique forgée lors de la Conférence de Bandoeng de 1955,

Convaincus que leurs pays, qu'unissent des liens historiques étroits de race et de culture, partagent la responsabilité principale du maintien de la stabilité de la région et qu'il leur incombe de la protéger de la subversion sous toutes ses formes ou manifestations pour préserver leur propre identité nationale et assurer le développement pacifique de leurs territoires respectifs et de leur région, conformément aux idéaux et aux aspirations de leurs peuples, et

Résolus à intensifier les efforts individuels et concertés de leurs pays afin d'assurer à ceux-ci et à leurs voisins une paix durable, le progrès et la prospérité dans un monde épris de liberté et de justice,

Déclarent par la présente

Premièrement, qu'ils réaffirment leur attachement au principe de l'égalité des droits des peuples et du droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration de Bandoeng,

Deuxièmement, qu'ils sont résolus, dans l'intérêt commun de leurs pays, à maintenir des relations fraternelles, à renforcer la coopération entre leurs peuples dans les domaines économique, social et culturel, afin de favoriser le progrès économique et le bien-être social dans la région, et de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme et d'une nation par une autre,

¹ Entrée en vigueur le 3 août 1963, par signature.

Troisièmement, que les trois nations uniront leurs efforts pour prendre part à la lutte commune contre le colonialisme et l'impérialisme sous toutes leurs formes et manifestations, et pour en faire disparaître tous vestiges dans la région en particulier et le monde en général,

Quatrièmement, que les trois pays, en tant que forces nouvellement créées dans la région, coopéreront à l'édification d'un monde nouveau et meilleur, fondé sur la liberté nationale, la justice sociale et une paix durable, et

Cinquièmement, que, dans le cadre des efforts communs qu'elles font pour atteindre les objectifs susmentionnés, les trois nations ont décidé de prendre les premières mesures en vue de la création du Maphilindo en organisant des consultations fréquentes et régulières à tous les niveaux, dénommées Mushawarah Maphilindo.

Manille, le 3 août 1963.

(Signé) SOEKARNO
Président de la République d'Indonésie

(Signé) Diosdado MACAPAGAL
Président des Philippines

(Signé) TUNKU ABDUL RAHMAN PUTRA AL-HAJ
Premier Ministre de la Fédération de Malaisie

DÉCLARATION CONJOINTE¹ DES PHILIPPINES, DE LA FÉDÉRATION DE MALAISIE ET DE L'INDONÉSIE. SIGNÉE À MANILLE, LE 5 AOÛT 1963

Le Président de la République d'Indonésie, le Président des Philippines et le Premier Ministre de la Fédération de Malaisie se sont réunis en une Conférence au sommet à Manille, du 30 juillet au 5 août 1963.

1. Animés du sincère désir de résoudre leurs problèmes communs dans une atmosphère de compréhension fraternelle, ils ont examiné, approuvé et accepté le rapport et les recommandations que les Ministres des affaires étrangères des trois pays ont adoptés à Manille le 11 juin 1963 (ci-après dénommés « l'Accord de Manille »)².

2. Afin d'indiquer les principes directeurs qui doivent régir la mise en œuvre de l'Accord de Manille, les Chefs de Gouvernement ont publié une déclaration, dite Déclaration de Manille³, énonçant les aspirations et les objectifs communs des peuples et des Gouvernements des trois pays.

3. A la suite des consultations auxquelles ils ont procédé conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Manille, les trois Chefs de gouvernement ont réglé divers problèmes actuels d'intérêt commun.

4. Conformément aux paragraphes 10 et 11 de l'Accord de Manille, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ou son représentant, devrait s'informer, avant que ne soit constituée la nouvelle « Fédération de Malaisie », des vœux des populations du Sabah (Bornéo septentrional) et du Sarawak, en s'inspirant du principe IX de l'annexe à la résolution 1541 (XV)⁴ de l'Assemblée générale et en employant de nouvelles méthodes, qui, de l'avis du Secrétaire général, sont nécessaires pour assurer la stricte observation du principe de l'autodétermination dans les conditions énoncées au principe IX ; il devrait tenir compte :

- i) Des élections qui ont eu lieu récemment au Sabah (Bornéo septentrional) et au Sarawak, mais procéder néanmoins aux enquêtes et aux vérifications nécessaires pour s'assurer si
 - a) La nouvelle « Malaisie » a été un élément important, sinon l'enjeu principal des élections ;
 - b) Les listes électorales ont été convenablement établies ;

¹ Entrée en vigueur le 5 août 1963, par signature.

² Voir p. 345 de ce volume.

³ Voir p. 353 de ce volume.

⁴ Nations Unies, *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Supplément n° 16 (A/4684)*, p. 31.

- c) Les élections se sont déroulées en toute liberté et sans contrainte;
 - d) Le scrutin a été organisé et dépouillé dans les règles ; et
- ii) Des vœux des électeurs qui auraient pu exercer leur droit à l'auto-détermination lors des récentes élections, n'eût été leur détention pour activités politiques, leur emprisonnement pour délits politiques ou leur absence du Sabah (Bornéo septentrional) ou du Sarawak.
5. Le Secrétaire général sera prié d'envoyer des équipes d'enquêteurs pour effectuer la tâche indiquée au paragraphe 4.
6. La Fédération de Malaisie, s'étant engagée à consulter, au nom des trois Chefs de gouvernement, le Gouvernement britannique et les Gouvernements du Sabah (Bornéo septentrional) et du Sarawak, conformément au paragraphe 11 de l'Accord de Manille, s'engage en outre à les inviter à coopérer avec le Secrétaire général et à lui accorder toutes les facilités voulues pour lui permettre de s'acquitter de la tâche énoncée au paragraphe 4.
7. Dans l'intérêt des pays intéressés, les trois Chefs de gouvernement estiment qu'il est souhaitable d'envoyer des observateurs pour suivre l'exécution de la tâche dont seront chargées les équipes d'enquêteurs, et la Fédération de Malaisie fera tout son possible pour s'assurer le concours du Gouvernement du Royaume-Uni ainsi que des Gouvernements du Sabah (Bornéo septentrional) et du Sarawak afin de faciliter cette tâche.
8. Conformément au paragraphe 12 de l'Accord de Manille, les trois Chefs de gouvernement ont décidé de demander au Gouvernement britannique de bien vouloir rechercher une solution prompte et équitable au différend qui oppose le Gouvernement britannique et le Gouvernement philippin au sujet du Sabah (Bornéo septentrional), par voie de négociation, de conciliation et d'arbitrage, de règlement judiciaire, ou par tout autre moyen pacifique que pourraient choisir les parties elles-mêmes, conformément à la Charte des Nations Unies. Les trois Chefs de gouvernement prennent acte de la situation en ce qui concerne la revendication des Philippines sur le Sabah (Bornéo septentrional) après la création de la nouvelle « Fédération de Malaisie », et déclarent, ainsi qu'il est dit au paragraphe 12 de l'Accord de Manille, que l'inclusion du Sabah (Bornéo septentrional) dans ladite « Fédération de Malaisie » ne préjuge ni la revendication ni aucun droit en découlant.
9. Conformément aux paragraphes 6, 7, 8 et 9 de l'Accord de Manille et au cinquième principe de la Déclaration de Manille, prévoyant l'adoption des premières mesures en vue de la création du Maphilindo par l'organisation de consultations fréquentes et régulières à tous les niveaux, dénommées Mushawaharah Maphilindo, il est entendu que chaque pays créera un secrétariat national aux affaires du Maphilindo et que, pour commencer, les secrétariats nationaux respectifs se consulteront en vue de coordonner leurs activités et de coopérer les uns avec les autres aux fins de l'examen de la mise en place du dispositif nécessaire au Maphilindo.

10. Les trois Chefs de gouvernement ont souligné qu'il incombait essentiellement aux Gouvernements et aux peuples des pays intéressés de sauvegarder l'indépendance nationale des trois pays ainsi que la paix et la sécurité dans leur région et ils ont déclaré que les trois Gouvernements s'engageaient à procéder entre eux à des consultations (*mushawarah*) suivies sur ces questions.

11. Les trois Chefs de gouvernement sont en outre convenus qu'il ne fallait pas permettre que des bases étrangères — de caractère temporaire — soient utilisées, directement ou indirectement, pour saper l'indépendance nationale de l'un quelconque des trois pays. Conformément au principe énoncé dans la Déclaration de Bandoeng, les trois pays s'abstiendront de recourir à des arrangements de défense collective destinés à servir les intérêts particuliers d'une grande puissance, quelle qu'elle soit.

12. Le Président Soekarno et le Premier Ministre Abdul Rahman ont exprimé leurs profonds remerciements au Président Macapagal pour son initiative de réunir la Conférence au sommet, laquelle, outre qu'elle a permis d'aplanir leurs divergences de vues au sujet de la « Fédération de Malaisie » projetée, a ouvert la voie à la création du Maphilindo. Les trois Chefs de gouvernement parviennent au terme de cette Conférence, qui a considérablement renforcé les liens fraternels unissant leurs trois pays et élargi le champ de leur coopération et de leur entente, avec la confiance accrue que leurs Gouvernements et leurs peuples contribueront ensemble dans une large mesure à assurer une paix juste et durable, la stabilité et la prospérité dans la région.

Manille, le 5 août 1963.

(Signé) SOEKARNO

(Signé) Diosdado MACAPAGAL

(Signé) TUNKU ABDUL RAHMAN PUTRA AL-HAJ
